DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20210528-lmc100000022032-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 02/06/2021
Réception Préfet : 02/06/2021
Publication RAAD : 02/06/2021

Séance du vendredi 28 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/05/28-2/03**

Commission n° 2 – Ressources humaines et Administration Générale
Rapporteur : FONTBONNE Anne-Laure

Commission n° 5 – Éducation, Vie associative, Jeunesse et Sports
Rapporteur : VEAU Véronique

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : CHANUSSOT Jean-Marc

OBJET : Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie.

Le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) a été introduit par la loi sur l'énergie du 13/07/2005 (loi POPE). Ce dispositif oblige les fournisseurs d'énergie (appelés obligés) à aider les particuliers, les entreprises mais aussi les collectivités territoriales à réaliser des travaux leur permettant de réduire leurs émissions de CO2. L'obligation imposée aux fournisseurs d'énergie en la matière, crée une offre et une demande, octroyant ainsi une valeur économique aux CEE.
Lorsque les travaux réalisés entrent dans le dispositif, le Département génère des CEE, attachés au montant des travaux et à la quantité d'énergie susceptible d'être économisée à l'achèvement de ces derniers.
Les CEE détenus par le Département peuvent être ensuite valorisés puis vendus sur le marché.
Le Département a procédé à cette valorisation pour un ensemble d'opérations. Il est donc opportun de valider la cession des CEE correspondants pour un montant de 118 450,58 € HT.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à valider la cession des Certificats d'Economie d'Energie pour un montant de 118 450,58 € (non soumis à la TVA).

Article 2 : cette recette sera imputée sur l'opération de fonctionnement 2021 intitulée « valorisation des CEE (FR21) ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD qui a donné pouvoir à Mme Véronique VEAU
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc CHANUSSOT
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN

M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) :

M. Bernard CORNEILLE

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne